

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2022

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 25
Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 4

Votants : 29

Le quatorze novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 8 novembre 2022. Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 8 novembre 2022.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - *Adjoint*, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, LAIDEVANT Céline, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme FRANÇAIS Chloé), M. LAPRAZ Arnaud (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), M. VESIN Marc (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme GACHET Audrey (pouvoir à M. BARRAS Olivier)

Secrétaire de séance : M. LEHMANN Patrick

Ressources Humaines

DEL20221114_04
Objet : Multi Accueil Sucre d'Orge - suppression d'un emploi d'Agent social et création d'un emploi d'Auxiliaire de puériculture de classe normale

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT), notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement,

Vu le tableau des emplois,

Vu les avis conformes des 2 collègues du Comité Technique en date du 07/09/2022,

Mme le maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° DEL20160208_08 portant création d'un emploi permanent d'Agent social à temps complet.

Compte tenu de l'inscription sur liste d'aptitude d'un agent suite à la réussite du concours d'Auxiliaire de puériculture de classe normale de la fonction publique, il est proposé la suppression d'un emploi d'Agent social à temps complet (relevant de la catégorie C) et la création d'un emploi d'Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet (relevant de la catégorie B).

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

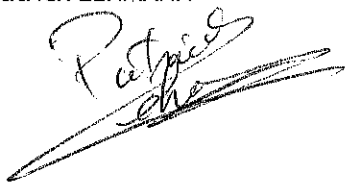
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Patrick LEHMANN



Le Maire,
Claire CHUINARD